

Le courrier du contribuable

N°1

DU NORD-OUEST LYONNAIS

Editorial

Ce bulletin est le premier édité par C.A.N.O.L. (Contribuables Actifs du Nord-Ouest Lyonnais).

Cette association loi de 1901, dont les statuts ont été déposés à la Préfecture du Rhône, a pour objet l'information et la défense des contribuables de la région, en accord avec les articles 14 et 15 de la Déclaration des Droits de l'homme.

Elle est totalement apolitique et ne participera en aucune façon aux campagnes électorales régionales.

Elle est composée de membres bénévoles et ne reçoit aucune subvention.

Dans un contexte où la ponction de l'état et des collectivités territoriales sur les contribuables augmente beaucoup plus vite que leurs ressources, il nous a paru indispensable d'examiner comment nos élus dépensent notre argent, et de faire pression sur eux afin qu'ils le gèrent avec rigueur. Curieusement, il nous est apparu que cette fonction de contrôle était peu et mal remplie en France, exemple en est ce que les députés peuvent connaître du budget de l'état quand ils le votent et de la précision des soi-disant «cagnottes».

«Contribuables Associés», association nationale réunissant plus de 120 000 membres exerce cette activité au niveau national. Nous souhaitons le faire au niveau de la région.

Nos premières études portent sur une comparaison entre 11 communes du Nord-Ouest de Lyon, ainsi que Lyon, quant à la façon dont elles prélèvent l'impôt et ce qu'elles en font.

Ce premier numéro est essentiellement consacré à l'analyse des taxes foncières et taxes d'habitation, la façon dont elles sont déterminées, et naturellement les résultats très étonnants constatés, puisque la pression fiscale sur la population, compte tenu de la diversité des taux pratiqués, n'a plus de rapport avec la valeur locative réelle des logements habités, ni avec les besoins des habitants en matière de cadre de vie. Les disparités qui vont du simple au triple démontrent qu'il ya lieu à réforme, mais pas réforme électorale où l'on ne corrige rien mais où l'on donne d'une main ce que l'on vous a pris de l'autre!

Des centaines de milliards pourraient être économisés si les communes étaient plus économes de notre argent!

Michel VERGNAUD

Habitez-vous la bonne commune?

Aujourd'hui, avant de déménager pour acheter un appartement ou une villa, ou un terrain sur lequel on construira, il s'avère insuffisant de se contenter de chercher la commune verte et agréable, à deux pas de Lyon, ou une situation géographique sur une ligne d'autobus, ou un emplacement proche des écoles, lycées et commerces.

Celui qui se satisferait de ces seuls éléments omettrait en effet un phénomène déterminant dans la conduite de son budget, celui des impôts locaux, dont le montant irrationnel atteint aujourd'hui de telles sommes, que certains, retraités notamment, ne peuvent même plus assumer. Pour d'autres, l'addition de la taxe d'habitation et du foncier bâti représente l'équivalent d'un loyer supplémentaire. Pour d'autres enfin, qui vivent dans la difficulté et parfois la précarité, les taxes locales auxquelles ils sont soumis ne pouvant être payées, c'est la solidarité communale, c'est-à-dire chaque habitant solvable qui doit les prendre en charge.

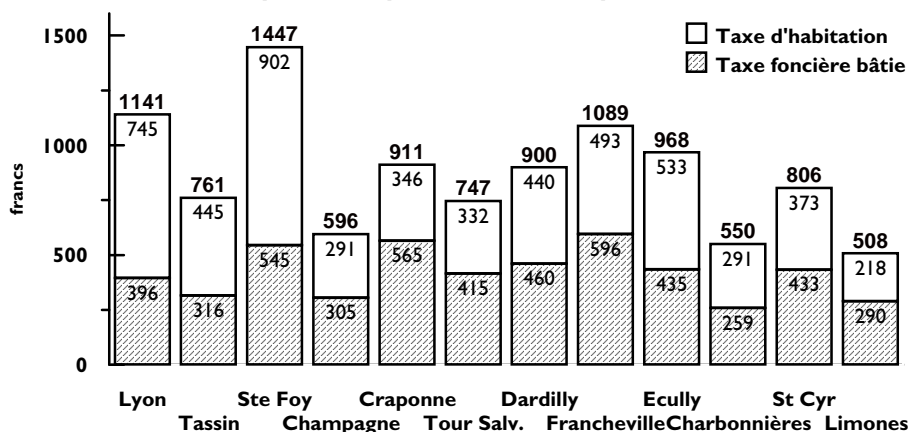
Cette fuite en avant des impôts locaux devra cesser, et les élus de tous bords devront devenir plus réalistes en diminuant leurs frais de fonctionnement, en devenant moins gourmands, et moins gaspilleurs dans leurs investissements.

Certains projets fastueux n'auraient jamais dû voir le jour et certains équipements auraient pu être réalisés en partenariat avec une autre commune pour diminuer les coûts et l'endettement.

Si les élus géraient leur commune comme leurs propres biens, il est certain qu'ils seraient beaucoup plus attentifs. Mais c'est bien connu, il est plus facile d'être dispendieux avec l'argent des autres qu'avec le sien. On a moins de scrupules et son compte en banque reste intact!

Le tableau ci-après va vous aider à voir clair. Il ne prend en compte que la partie prélevée par la commune, à l'exclusion des montants prélevés par le Grand Lyon, le département, la région et l'état (ceux-ci seront étudiés séparément dans un prochain bulletin). Il ne s'exprime qu'à partir de moyennes, mais est très significatif quant au niveau de gourmandise de votre commune :

Taxe foncière bâtie et taxe d'habitation prélevées par commune et par habitant



sources comptes administratifs 98 des communes et rôles des contribuables

L'ordre dans lequel figurent les communes est celui correspondant au montant des valeurs locatives moyennes de chacune des communes, Lyon ayant la plus basse et Limonest la plus élevée (voir explications page 2).

Le graphique est très clair : si on est propriétaire, il vaut mieux habiter **Limonest**, **Charbonnières** ou **Champagne** que **Sainte-Foy** ou **Francheville**! Les montants prélevés selon les communes pour chaque habitant vont de 1 (**Limonest**) à presque 3 (**Sainte-Foy**).

Et si on est seulement locataire, on paiera par habitant plus de 4 fois plus à **Sainte-Foy** (902 F) qu'à **Limonest** (218 F) et 3,5 fois à **Lyon** (745 F).

On trouvera des explications à ces différences :

- dans la façon dont sont évaluées les valeurs locatives et votés les taux (page 2),
- par l'importance des autres ressources dont la commune dispose et naturellement par le niveau de dépenses qu'elle s'octroie (page 4).

Quelques nouvelles de CONTRIBUABLES ASSOCIES

- ❖ Les deuxièmes assises tenues le 22 novembre au Palais des Congrès de Paris ont rassemblé 3000 personnes, dont 16 parlementaires, pour dire non au gaspillage de l'argent public.
- ❖ Suite à la décision de l'assemblée nationale de ne plus admettre, que cette association puisse délivrer des reçus fiscaux, Benoîte TAFFIN, présidente de Contribuables Associés, a écrit à Christian SAUTTER, pour lui demander si une association regroupant 120 000 membres, ne touchant pas la moindre subvention publique, réclamant la diminution de la pression fiscale, une meilleure utilisation de l'argent public et ayant pour objet la défense des articles 14 et 15 de la Déclaration des droits de l'homme, n'était pas une association «digne d'intérêt»?
- ❖ Banque de France : un billet sortant de ses rotatives coûte trois fois plus cher qu'en Angleterre et, avec 23 000 F par employé, son comité d'entreprise est encore plus généreux que celui de l'EDF!
- ❖ Pour lutter contre le sida, une cinquantaine de chanteurs ont sorti un disque en décidant d'abandonner leurs droits. Ingénieurs, producteurs et imprimeurs ont travaillé bénévolement. Le disque a été un succès. Seul l'état, au passage a exigé qu'on lui verse 8 000 000 francs de TVA!
- ❖ Michel BERNARD, directeur général de l'ANPE a dit à l'hebdomadaire Le Point : «si la qualité des services de l'ANPE venait à s'améliorer, de nombreux demandeurs d'emploi viendraient s'inscrire et augmenteraient le nombre des chômeurs!». L'ANPE n'est donc pas là pour réduire le chômage, mais pour dissuader les chômeurs de s'y inscrire!

Contribuables Associés : 42, rue des Jeûneurs - 75002 Paris - abonnement 1 an, 4 numéros : 30 F

Comment sont calculées les taxes foncières et d'habitation?

Les taxes locales (foncières bâties, foncières non-bâties, habitation et professionnelle) sont déterminées par les collectivités locales. Celles-ci votent chaque année dans le budget les taux respectifs à appliquer pour l'année suivante. Dans ce bulletin nous n'examinons que la part perçue par les communes et syndicats intercommunaux, à l'exclusion des parts Grand Lyon, département et région.

La **taxe foncière bâtie** est calculée à partir de la valeur locative de chaque logement, après un abattement général de 50% multipliée par le taux.

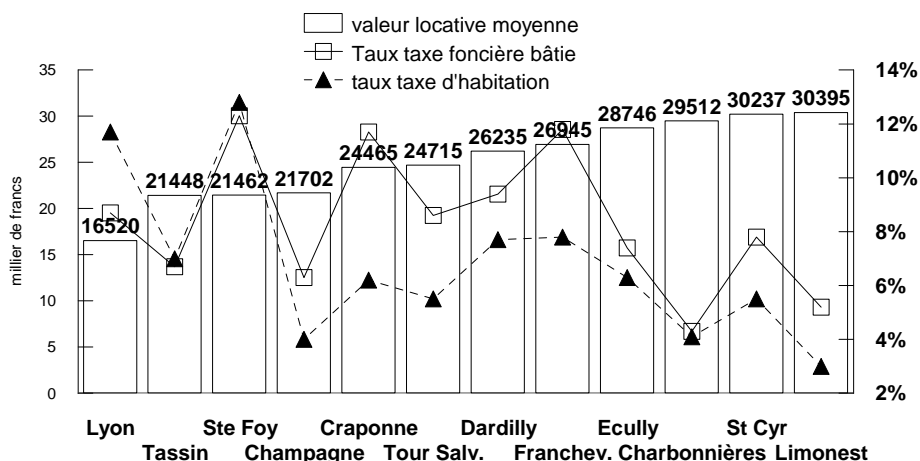
La **taxe d'habitation** est calculée, elle aussi, à partir de la valeur locative, sur laquelle s'applique un certain nombre d'abattements :

- abattement général à la base, de 0% à 15% de la valeur locative moyenne de la commune, ou exceptionnellement un montant forfaitaire égal à 16,57% de cette même valeur pour Lyon et 18% pour Charbonnières (pour quelle raison?).
- abattement pour personnes à charge (taux variable suivant les communes)
- abattement spécial à la base pour personnes défavorisées

On voit que les valeurs locatives servent de base pour le calcul de ces taxes. Mais, même si elles reflétaient le niveau de confort des logements de la commune, ce qui n'est pas tout à fait le cas (on voit sur le graphique ci-dessous que Craponne et Francheville ont des valeurs locatives moyennes supérieures à celles de **Sainte-Foy-les-Lyon** ou **Champagne**), les taux appliqués sont tellement différents suivant les communes, que l'on arrive à une pression fiscale sans rapport ni avec les moyens réels des habitants ni avec le confort de leur

BASE LOCATIVE MOYENNE 1999 PAR COMMUNE

source : feuilles d'imposition



Ainsi, **Sainte-Foy** remporte la palme, et de loin, en ce qui concerne les plus forts taux, alors que les communes de **Charbonnières**, **Champagne** et **Limonest** sont les moins gourmandes!

Craponne et **Francheville** pénalisent les propriétaires et **Lyon** compense ses

Méthode de collecte et de calcul des informations

Pour chaque commune, nous avons considéré les éléments suivants :

- **valeur locative moyenne** : elle figure sur les feuilles d'imposition et représente la moyenne des évaluations des logements de la commune, mais à l'intérieur d'une même commune les différences sont très sensibles (cf page 3).
- **nombre d'habitants et nombre de foyers par commune** : nous avons pris les chiffres du recensement INSEE de 1999, les chiffres fournis par les communes n'ayant pas été mis à jour récemment.
- **revenu moyen par commune** : il a été fourni par l'INSEE, ce sont ceux de 1994.
- **montant de la taxe foncière par commune et par habitant** : c'est le produit de la valeur locative moyenne, après abattement de 50%, par le taux décidé par les élus de la commune, divisé par le nombre moyen de personnes par foyer.
- **montant de la taxe d'habitation par commune et par habitant** : c'est la division du produit total de la taxe d'habitation perçue par la commune, indiqué sur le Compte Administratif 1998, par le nombre d'habitants, donc en tenant compte de tous les abattements.

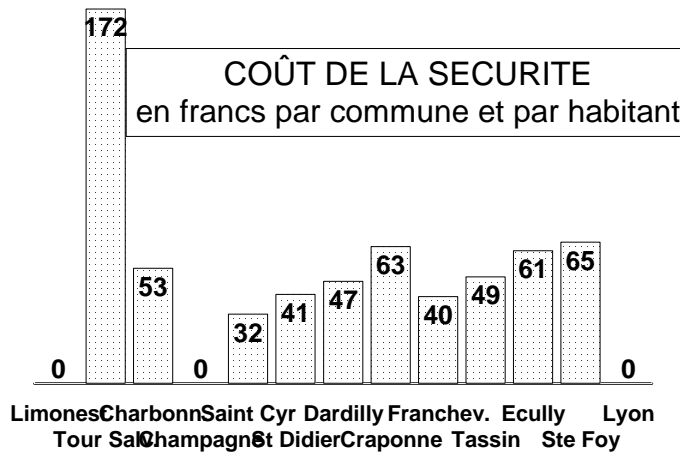
Combien dépense votre commune pour votre sécurité?

La sécurité correspond à la fonction 1 des comptes administratifs. Elle inclut essentiellement la police municipale. Son coût varie donc en fonction du nombre d'agents de police dont se dote la commune. Il est en moyenne de **2 policiers pour 10 000 habitants, sauf à la Tour de Salvagny, où il est de 6!** La présence du casino n'explique pas ce fait, puisqu'il est de **2 à Charbonnières!**

Pour les autres communes, les variations ne sont pas très significatives, car un agent de plus ou de moins, quand on n'en a qu'un ou deux fait considérablement varier le coût.

Il est cependant à noter que la sécurité ne représente en moyenne que **2% du budget de fonctionnement des communes**, et

qu'en ces périodes où la délinquance est de plus en plus importante, c'est certainement **un des postes qui mériterait une plus grande attention!**



Votre commune est-elle généreuse pour les personnes en difficulté?

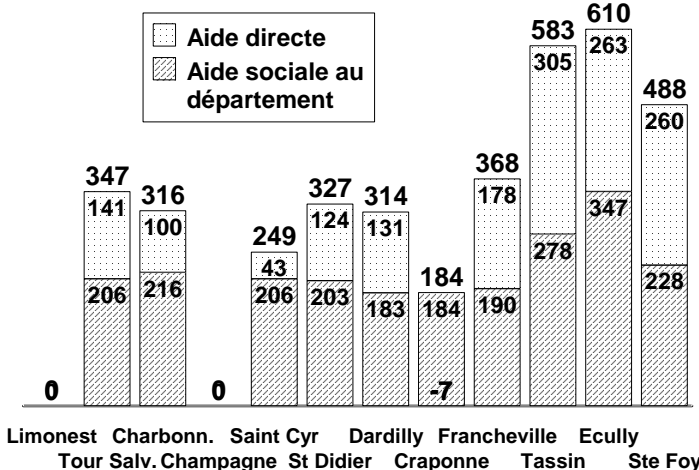
Nous avons réuni dans le tableau suivant ce que votre commune distribue à différentes sortes de «personnes dans le besoin». Il ya tout d'abord une contribution à l'aide sociale du département», fixée arbitrairement par le Conseil Général... et qui doit heureusement disparaître cette année. Vous voyez qu'**Ecully** et **Tassin** n'y étaient pas bien lotis!

Le reste des dépenses rassemble essentiellement les crèches et halte-garderies, et l'aide aux personnes âgées en résidence. Ce sont les communes les plus importantes, qui ont de telles résidences, qui naturellement dépensent le plus!

... et cela ne

semble proportionnel ni en fonction de la richesse des communes, ni en

COÛT DE LA SOLIDARITE ET DE L'AIDE AUX FAMILLES en francs par commune et par habitant



Faits divers et chiffres significatifs

✓ **Contribuables***

40% des appels téléphoniques adressés à un service des impôts par les administrés n'aboutissent pas à un «décroché».

✓ **Retraités***

En France, 42% seulement des hommes âgés de 55 à 64 ans sont encore au travail. Ils sont 55% en Allemagne, 62% au Royaume-Uni, 65% aux Etats-Unis, 70% en Suède et même 85% au Japon.

✓ **Réclamations***

Le nombre de réclamations reçues en 1999 par le Médiateur de la République, Bernard STASI, a augmenté de 40% par rapport à l'année précédente (45 628 cas exposés).

✓ **Complexité***

Pour les prochaines élections législatives, les partis politiques devront respecter la nouvelle loi sur la parité. Les sanctions seront financières. Les aides de l'état seront diminuées dès que l'écart de parité entre le nombre de candidats hommes et femmes dépassera 2%. Le taux de diminution sera égal à la moitié de l'écart de proportion entre candidates et candidats. Compris? Un parti qui présenterait 70% d'hommes et 30% de femmes, soit un écart de 40% verrait sa part d'aide publique diminuer de 20%.

✓ **Logement social***

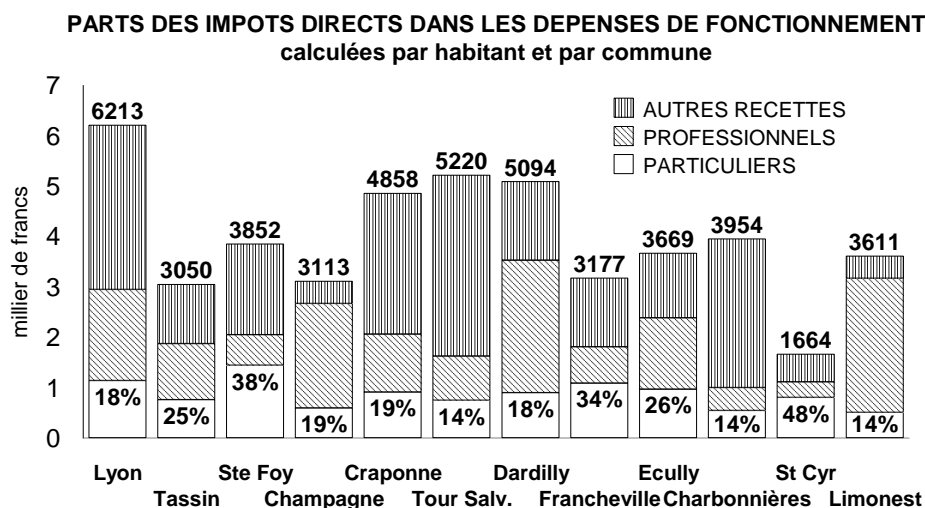
L'effort de la nation en faveur du logement social s'élèvera à 193 milliards de francs en 2000, dont un quart seulement est pris en charge par le Secrétariat d'Etat au Logement. Le reste relève d'autres ministères, de réductions d'impôts, des régimes sociaux ou des employeurs.

*extraits de «Les 4 Vérités», hebdo
abonnement 6 mois : 149,50 F TTC
70, rue Compans - 75019 PARIS

Les impôts locaux, quelle équité?

Aucune relation entre impôt prélevé et dépenses engagées!

Nous avons vu dans les précédents articles comment s'effectuait la ponction directe des communes sur les contribuables. Mais il est intéressant d'examiner comment cette ponction contribue aux dépenses de fonctionnement de chaque commune. Ces dernières représentent les charges de gestion et d'entretien qui reviennent d'une année sur l'autre, à l'exclusion donc des dépenses d'investissement.



source : comptes administratifs 98 des communes

Le tableau ci-dessus est significatif à cet égard : dans la plupart des communes, les ressources prélevées sur les professionnels (commerçants, artisans et entreprises) sont plus importantes que celles prélevées sur les particuliers. Ce qui est particulièrement vrai pour **Lyon, Tassin, Champagne, Dardilly, Ecully** et **Limonest**. La part demandée aux particuliers peut ainsi être plus faible dans ces communes. Et c'est exactement l'inverse à **Saint-Cyr, Sainte-Foy** et **Francheville**.

Charbonnières et la **Tour de Salvagny** bénéficient de la manne du casino et peuvent réclamer moins et dépenser plus!

Lyon a certainement des charges importantes inhérentes à son infrastructure et à son statut de capitale régionale!

Mais pourquoi nos élus n'arrivent-ils pas à gérer comme à Saint-Cyr au Mont d'or, où les dépenses sont inférieures à 2000 francs par an, sans, semble-t-il que les habitants s'en plaignent?

Les contribuables des autres communes, et en particulier ceux de **Sainte-Foy, Craponne** et **Dardilly**, qui sont parmi celles qui dépensent le plus, devraient bien se poser cette question... car pourquoi ces différences qui vont du simple au triple pour des prestations qui devraient être du même niveau dans des communes voisines? C'est ce que nous essaierons de voir dans notre prochain bulletin.

De combien votre municipalité a-t-elle augmenté ses impôts en 5 ans?

De 1994, dernière année de l'équipe municipale précédente, à 1999, dernière année connue en matière d'imposition, comment ont évolués les montants des taxes locales dans ces

	Taxe fonc.	taxe Habit.
Tour Salv.	0,7%	-0,7%
Craponne	10,0%	10,0%
Francheville	10,9%	11,2%
Limonest	11,8%	18,6%
St Cyr	14,0%	14,2%
Lyon	16,3%	16,2%
Tassin	17,7%	18,3%
Charbonnières	17,8%	17,6%
Ste Foy	17,9%	16,0%
Dardilly	18,8%	18,8%
Champagne	22,4%	22,2%
Ecully	24,1%	24,1%

communes?

Durant cette même période, l'inflation a augmenté de 5,00%

Thèmes traités dans les prochains bulletins

Le prochain numéro, qui sortira sans doute en juin, traitera de l'analyse des bilans des communes : dépenses et recettes de fonctionnement, d'investissement, analyse de la dette, ventilation des dépenses et du personnel par secteur d'activité.

Viendront ensuite l'étude des dépenses et recettes du Grand Lyon, du département et de la région.

En parallèle, nous nous proposons d'étudier les différents projets locaux, leur coût et leur suivi.

--BULLETIN D'ADHESION

à retourner à C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél : 04.78.34.44.87

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse :

souhaite adhérer à C.A.N.O.L. (Contribuables Actifs du Nord-Ouest Lyonnais) et joins un chèque de : F (adhésion de base : 80 F - membre bienfaiteur : 250 F ou plus)

Je pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.